

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE
1 bd Lakanal – BP 9033
24019 - PERIGUEUX**

DD087-2011

DELIBERATION

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de membres du conseil
en exercice : 50
Présents : 33
Votants : 43
Dont 10 pouvoirs

Date de convocation du Conseil de la
Communauté d'Agglomération
Le 20 juin 2011

Le 27 juin 2011

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

**OBJET : REMPLACEMENT DU PERSONNEL DE COLLECTE ET DES DECHETERIES EN
PERIODE ESTIVALE**

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes BELOMBO, SIMEON, ROUGIER, TYTGAT, DECABRAS-MATA, PLAN.

MM. LE MAO, FAYOLAS, LECOMTE, FRESSINGEAS, TESTUT, DAUGIERAS, BARBARY, CORTEZ, DASSEUX,
PEYROUNY, ROCHE, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET, LARENAUDIE, ROY, BELLOTEAU, BOURGEOIS,
DUPUY, GERAUD, MINGASSON, MOUTTAWAKKIL, NASSEYS, COLBAC, GEORGIADIS, THOMAS.

ABSENTS :

Mmes DE PISCHOF, BOUSSARIE, DOAT, LABAILS, MARCHAND, MOULENES, NOUGUEZ, PATRIAT.

MM. LE PAPE, ROUSSARIE, LE ROUZIC, MOYRAND, CORNET, DOSSET, LE VACON, MATHIVET, MATELAT.

POUVOIRS :

Mme DE PISCHOF	pouvoir à	M. TESTUT
Mme DOAT	pouvoir à	Mme GERAUD
Mme LABAILS	pouvoir à	M. DUPUY
Mme MARCHAND	pouvoir à	Mme BOURGEOIS
Mme MOULENES	pouvoir à	Mme TYTGAT
Mme PATRIAT	pouvoir à	M. RIGAUD
M. ROUSSARIE	pouvoir à	M. BARBARY
M. MOYRAND	pouvoir à	M. BERIT-DEBAT
M. CORNET	pouvoir à	M. MINGASSON
M. MATHIVET	pouvoir à	M. GEORGIADIS

OBJET : REMPLACEMENT DU PERSONNEL DE COLLECTE ET DES DECHETERIES EN PERIODE ESTIVALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que l'effectif minimum des agents de collecte est de 49 agents et de 6 agents pour les gardiens des déchèteries.

Qu' afin d'assurer le bon fonctionnement du service de collecte et des déchèteries, et de permettre aux agents titulaires de prétendre aux congés, il est nécessaire de recruter des emplois saisonniers durant la période estivale.

Que la période durant laquelle les agents prennent leurs congés d'été débute le 4 juillet et se termine le 9 septembre, et se décompose comme suit :

Collecte des déchets

	Nbre de titulaires présents	Besoins maxi d'agents	différence
Juillet			
semaine 27	44	49	5
semaine 28	39	49	10
semaine 29	34	49	15
semaine 30	33	49	16
Août			
semaine 31	34	49	15
semaine 32	32	49	17
semaine 33	29	49	20
semaine 34	34	49	15
Septembre			
semaine 35	40	49	9
semaine 36	47	49	2
Total de semaines			124

Considérant que trente neuf contrats seront signés pendant cette période pour remplacer les agents de collecte pendant les 124 semaines. 30 contrats ont une durée de 3 semaines, et 9 contrats ont une durée de 4 semaines.

Déchèteries

	Nbre de titulaires présents	Besoins maxi d'agents	Différence
Juillet			
semaine 27	6	6	0
semaine 28	5	6	1
semaine 29	4	6	1
semaine 30	5	6	1
Août			
semaine 31	6	6	0
semaine 32	5	6	1
semaine 33	4	6	2
semaine 34	5	6	1
Total de semaines			7

Que 2 contrats seront signés pour remplacer les gardiens de déchèteries pendant les 7 semaines.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- de recruter, au titre des besoins saisonniers, les agents non-titulaires à temps complet nécessaires au fonctionnement de la collecte des déchets, et des déchèteries en référence au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, et rémunérés sur l'indice majoré 295 (article 3 alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984).
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats, conventions et tous les documents nécessaires aux recrutements du personnel et les actes y afférents.

Délibération votée à l'unanimité

**Délibération publiée le
Délibération certifiée exécutoire
à compter du**

**Pour extrait conforme,
Périgueux, le**

**Le Président
Claude BERIT-DEBAT**